

# DELIBERATION

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

<b>Conseil du</b>	15 avril 2021 à 19h00	<b>Lieu</b>	Centre culturel et sportif, 29 rue André Malraux à Brumath
<b>N° de la délibération</b>	<b>2021-CC-058</b>	<b>Titre</b>	<b>PLAN LOCAL D'URBANISME DE HAGUENAU : modification simplifiée n°1 - approbation</b>
<b>Rapporteur</b>	M. Jean-Lucien NETZER, Vice-Président		
<b>Date de la convocation</b>	9 avril 2021		
<b>Président de séance</b>	M. Claude STURNI	<b>PJ</b>	PLU HAGUENAU - MS1 - NOTICE EXPLICATIVE.pdf PLU HAGUENAU - MS1 - PLANCHE 9.pdf PLU HAGUENAU - MS1 - PLANCHE 10.pdf
<b>Secrétaire de séance</b>	M. Etienne WOLF		
<b>Membres en exercice</b>	75		
<b>Présent(e)s</b>	67	M. Claude STURNI, M. Jean-Lucien NETZER, M. Etienne WOLF, M. Philippe SPECHT, M. Jean-Denis ENDERLIN, Mme Isabelle DOLLINGER, Mme Sylvie HANNS, M. André ERBS, M. Francis WOLF, M. Jean-Michel STAERLE, M. Jean-Daniel SCHELL, Mme Isabelle WENGER, M. Claude BEBON, Mme Marie-Odile BECKER, Mme Cathy KIENTZ, M. Dominique GERLING, Mme Françoise DELCAMP, M. Alain WACK, Mme Coralie TIJOU, M. Marc ANDRE, M. André BURG, M. Patrick DENNI, Mme Isabelle DEUTSCHMANN, M. Jean-Marc DIERSE, M. Alban FABACHER, M. Michel FICHTER, Mme Séverine FROMMWEILER, Mme Marie-France GENOCHIO, M. Rémy GOTTRI, M. Christian GUETH, M. Thierry HEINRICH, Mme Christine HEITZ, Mme Mireille ILLAT, Mme Anne IZACARD, M. Clément JUNG, M. Hubert KANDEL, M. Thomas KLEFFER, M. Francis KLEIN, M. Daniel KLIEBER, Mme Cathy KOESSLER, Mme Dorothee KRIEGER, M. Marcel LEMIRE, M. Jean-Luc LEONHARD, Mme Stéphanie LISCHKA, M. Maurice LUTZ, Mme Palmyre MAIRE, M. Etienne MANGIN, M. Armand MARX, M. Patrick MERTZ, Mme Elisabeth MESSER-CRIQUI, M. Clément METZ, Mme Eva MEYER, Mme Michèle MULLER, M. Patrick MULLER, M. Paul NOLTE, M. Guillaume NOTH, M. Jean OBRECHT, Mme Christine OTT-DOLLINGER, M. Claude RAU, M. Alain RHEIN, M. Stéphane SCHISSELE, Mme Christine SCHMELZER, Mme Isabelle STEHLI-JUCHS, Mme Brigitte STEINMETZ, M. Jean-Marc STEINMETZ, M. Maxime VAN CAEMERBEKE, M. Thierry WOLFERSBERGER.	
<b>Absent(e)s non excusé(es)</b>	3	M. François ANSTETT, M. Laurent SUTTER, M. Gérard VOLTZ.	
<b>Procuration(s)</b>	5	Mme Valérie GROSSHOLTZ à M. Jean-Lucien NETZER, Mme Marie-Odile KASPAR à M. Philippe SPECHT, M. Vincent LEHOUX à M. Marcel LEMIRE, M. Patrick SCHOTT à Mme Cathy KOESSLER, M. Dany ZOTTNER à M. Philippe SPECHT.	

<b>N° de la délibération</b>	<b>2021-CC-058</b>	<b>Titre</b>	<b>PLAN LOCAL D'URBANISME DE HAGUENAU : modification simplifiée n°1 - approbation</b>
<b>Rapporteur</b>	M. Jean-Lucien NETZER, Vice-Président		
<b>Service référent</b>	Direction de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement (CAH)		

Le Plan Local d'Urbanisme de Haguenau, approuvé le 19 novembre 2012 a fait l'objet depuis son approbation de 4 modifications et 4 mises à jour.

Le site de la gare de Haguenau est en pleine mutation. Un espace dédié aux services sera associé à la partie gare ferroviaire. Le passe quartier quant à lui permet aux piétons et aux cycles de relier la place de la Gare et la rue du Moulin Neuf.

La desserte ferroviaire de qualité sur la ligne Haguenau – Strasbourg entraine un fort besoin en stationnement. Le stationnement situé du côté de la place Désiré Brumbt à l'avant de la gare est largement saturé en journée, de même le parking situé rue du Moulin Neuf est saturé en journée. La Communauté d'Agglomération de Haguenau a donc décidé de construire un parking silo côté rue du Moulin Neuf pour augmenter l'offre en stationnement.

Afin de permettre la réalisation de ce parking silo une évolution du PLU est nécessaire. En effet le PLU classe l'ensemble de la parcelle destinée à accueillir l'emprise foncière du parking silo pour partie en zone UR mais également pour partie en zone URb et URc.

La multiplicité des règlements applicables ne permet pas d'implanter un projet de façon cohérente.

Aussi, la CAH a engagé une modification simplifiée du PLU de Haguenau pour procéder à la modification du classement du terrain d'assiette.

Cette procédure s'inscrit dans les possibilités de modifications simplifiées prévues au titre de l'article L153-45 du Code de l'Urbanisme. En effet, la procédure ne tend pas à majorer de plus de 20% les possibilités de construction, ne diminue pas les droits à construire et ne réduit pas la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser.

Conformément à la procédure édictée par le Code de l'Urbanisme, le projet de modification simplifiée a fait l'objet d'une saisine de la Mission Régionale d'Autorité Environnement et a été notifié aux personnes publiques associées avant la mise à disposition du public du dossier.

Les modalités de mise à disposition du public ont été définies par délibération du Conseil communautaire du 15 décembre 2020.

Le projet de modification simplifiée comprend un point unique :

- Modification du règlement écrit pour classer des parcelles situées en zone UR et URb en zone URc.

La Mission Régionale d'Autorité Environnementale a décidé le 13 janvier 2021 de ne pas soumettre la modification simplifiée n°1 à évaluation environnementale.

Les personnes publiques associées ont été consultées sur le dossier en date du 25 novembre 2020.

L'ARS, la Sous-Préfecture, la Chambre des Métiers d'Alsace, la CCI et la Chambre d'Agriculture ont émis un avis favorable.

Les autres consultations étant restées sans réponse leur avis est réputé favorable.

La mise à disposition du public du dossier a eu lieu du 8 février au 12 mars 2021 inclus. Le dossier et un registre ont été mis à disposition du public à la mairie de Haguenau.

La mise à disposition a fait l'objet d'une publication dans les Dernières Nouvelles d'Alsace le 12 janvier 2021.

A l'occasion de cette mise à disposition aucune observation n'a été enregistrée.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la procédure de modification simplifiée n° 1 du PLU de Haguenau.

## **DECISION**

Le Conseil communautaire,

sur la proposition du rapporteur,

**VU** le Code de l'urbanisme et notamment les articles L153-45 et suivants,

**VU** la consultation des personnes publiques associées,

**VU** la décision de la MRAe du 13 janvier 2021 de ne pas soumettre la modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de Haguenau à évaluation environnementale,

**VU** la délibération du Conseil Communautaire du 15 décembre 2020 fixant les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de Haguenau,

**VU** la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n° 1 du 8 février au 12 mars 2021,

**VU** le dossier de modification simplifiée et les pièces ci-annexées,

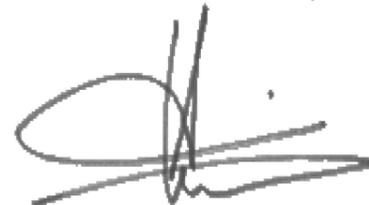
**APPROUVE** la modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de Haguenau.

**DIT** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de Haguenau et au siège de la CAH durant un mois et d'une publication dans un journal d'annonces légales.

**DIT** que le dossier de modification simplifiée est tenu à disposition du public en mairie de Haguenau et au siège de la CAH ainsi qu'à la préfecture aux heures et jours habituels d'ouverture.

<b>2021-CC-058</b>	PLAN LOCAL D'URBANISME DE HAGUENAU : modification simplifiée n°1 - approbation	
<b>Pour</b>	71	
<b>Contre</b>	0	
<b>Abstention</b>	1	Mme Isabelle STEHLI-JUCHS .
<b>Ne prend pas part au vote</b>	0	

Le Président,



Claude STURNI

<b>Résultat du vote</b>	ADOPTE
-------------------------	--------

<b>Affiché le</b>	22 avril 2021
<b>Envoyé en Sous-Préfecture le</b>	22 avril 2021
<b>Enregistré en Sous-Préfecture le</b>	22 avril 2021
<b>Identifiant de télétransmission</b>	067-200067874-20210415-28715-DE-1-1

<b>Nomenclature Préfecture</b>	2.1
<b>Nomenclature Préfecture</b>	Documents d urbanisme